Nations Unies A/CN.9/910

Assemblée générale

Distr. générale
21 avril 2017
Français
Original: anglais

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
Cinquantième session
Vienne, 3-21 juillet 2017

Présence régionale de la CNUDCI

Note du Secrétariat

Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique

1. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 67/89 du 14 décembre 2012, 68/106 du 16 décembre 2013, 69/115 du 10 décembre 2014, 70/115 du 14 décembre 2015 et 71/135 du 13 décembre 2016, s'est félicitée des activités menées par le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (ci-après le Centre régional) en République de Corée pour se rapprocher des pays en développement de la région et leur offrir une assistance technique pour la réforme du droit commercial international.

2. Le Centre régional a mené ses activités conformément aux lignes d'action prioritaires recensées dans le cadre stratégique du secrétariat de la CNUDCI pour les activités d'assistance technique (A/66/17, par. 255 et A/CN.9/724, par. 10 à 48), ainsi qu'au mandat spécifique qui lui a été confié et que la Commission a révisé à sa quarante-neuvième session, à savoir: a) soutenir les initiatives des secteurs public et privé et de la société civile visant à améliorer les échanges internationaux et le développement en favorisant la sécurité des opérations commerciales internationales par la diffusion des normes et règles commerciales internationales, en particulier celles élaborées par la CNUDCI; b) fournir des services de renforcement des capacités et d'assistance technique aux États de la région, aux organisations internationales et régionales et aux banques de développement; c) nouer des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, et participer à ce type de partenariats et d'alliances; d) améliorer l'information, les connaissances et les statistiques par le biais de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et de la communication, y compris dans les langues régionales; et e) assurer la communication entre les États et la CNUDCI pour les activités de la Commission qui ne sont pas de nature législative.

3. Les activités menées dans la région couverte par le Centre régional en ce qui concerne la diffusion des normes de la CNUDCI, le renforcement des capacités et les efforts d'assistance technique axés sur des thèmes particuliers sont évoquées dans la

V.17-02500 (F) 220517 230517

Merci de recycler

note du Secrétariat correspondante (A/CN.9/905, deuxième partie). La présente note donne un aperçu des autres activités entreprises par le Centre régional.

Événements phares

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué d'assurer l'organisation des quatre manifestations phares ci-après, afin de simplifier les activités de promotion des textes de la CNUDCI et de donner régulièrement aux acteurs régionaux l'occasion de contribuer aux travaux législatifs actuels de la CNUDCI ainsi qu'à ceux qu'elle pourrait mener à l'avenir:

a) Le Forum d'Incheon sur le droit commercial, dont la troisième édition s'est tenue du 16 au 18 mai 2016 (les précédentes étaient intitulées "Conférence de printemps CNUDCI Asie-Pacifique"), est une conférence régionale coorganisée dans la ville d'Incheon (République de Corée) par la Conférence de La Haye de droit international privé, le Ministère de la justice de la République de Corée, l'Association internationale du barreau, l'Institut coréen de recherche législative et l'Association coréenne pour le droit commercial international. Cet événement, couvrant l'ensemble des sujets traités par la CNUDCI et constitué d'une conférence principale, de trois séminaires et d'un atelier de renforcement des capacités, a compté sur la présence de 69 intervenants et a rassemblé plus de 230 participants venus de 41 pays différents, notamment des représentants d'organisations internationales, régionales et nationales, des responsables gouvernementaux, des juges, des responsables de services juridiques, des juristes, des universitaires, des entrepreneurs, des experts et des praticiens;

b) La Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, dont la cinquième édition s'est tenue les 12 et 13 octobre 2016 à Séoul, vise à promouvoir l'ensemble des normes de la CNUDCI sur l'arbitrage et la conciliation. Elle cherche à attirer tant des experts et des praticiens du monde entier que des responsables gouvernementaux, des chercheurs et des universitaires de 56 États d'Asie et du Pacifique, afin qu'ils échangent des vues et présentent les conclusions de leurs travaux de recherche en rapport avec les thèmes à l'examen. La Conférence a bénéficié de l'appui de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI), du Ministère de la justice de la République de Corée, du Conseil coréen pour l'arbitrage commercial (KCAB) et du Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux. Elle a rassemblé des experts, des chercheurs, des universitaires, des praticiens, des représentants de centres d'arbitrages et des représentants officiels de la région, attirant plus de 270 participants venus de 32 pays différents;

c) La Conférence de la CNUDCI sur les questions émergentes, dont la deuxième édition s'est tenue les 13 et 14 décembre 2016 à Macao (Chine), a été accueillie par l'Université de Macao avec l'appui du Centre de commerce international de Macao, de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI et de l'Institut asiatique du droit des affaires (ABLI), ainsi qu'avec le concours du Journal asiatique du droit des affaires sur le plan médiatique. Cet événement vise à promouvoir l'implication du monde universitaire en faveur du mandat de la CNUDCI et dans ses activités futures, sur la base d'un appel aux contributions universitaires. Autour du thème "Perspectives régionales sur les travaux actuels et futurs en matière d'harmonisation du droit commercial international", 36 contributions ont été présentées et la Conférence a attiré plus de 134 participants de 20 pays différents. On y a étudié les nouveaux domaines de développement auxquels la CNUDCI pourrait décider de s'intéresser dans les années à venir, et plusieurs orateurs ont été sélectionnés pour présenter les résultats de leurs recherches lors du Congrès organisé par la CNUDCI sur le thème "Moderniser le droit commercial international pour soutenir l'innovation et le développement durable"; et

d) La Journée CNUDCI Asie-Pacifique, dont la troisième édition s'est déroulée au dernier trimestre de 2016, a pour objectif de faire connaître et de promouvoir l'étude, l'examen et l'application des textes de la CNUDCI, et de commémorer la création de la CNUDCI par l'Assemblée générale le 17 décembre

1966. Une fois par an, les universités de la région sont invitées à participer aux commémorations, dont le programme comprend aussi bien des discours que des séminaires ou des conférences publiques. En 2016, sept universités ont participé à cette manifestation: l'Université nationale de droit de Delhi, qui a organisé une table ronde de consultation avec les parties prenantes, une conférence publique et un colloque consacré à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) (New Delhi, 17 octobre 2016); l'Université nationale de droit de Gujarat, qui a fait une série d'exposés spéciaux sur le thème "Les questions d'harmonisation du droit commercial international du point de vue de la CNUDCI: les activités passées et présentes" (État du Gujarat, Inde, 11 novembre 2016); l'Université de Hong Kong, qui a organisé une réunion-débat sur l'insolvabilité internationale (Hong Kong, Chine, 5 décembre 2016); l'Université de management de Singapour et l'Université de la ville de Hong Kong, qui ont organisé une conférence sur le thème "Vers un ordre juridique asiatique: discussions sur la notion de convergence" (Singapour, 8 et 9 décembre 2016); l'Université KIIT, qui a organisé un séminaire sur le thème "En quête d'une harmonisation des règles commerciales internationales" (État d'Odisha, Inde, 20 et 21 décembre 2016); et l'Université de Kobe, qui a organisé des séances pratiques d'arbitrage ainsi que des conférences spéciales sur les thèmes "Au-delà de la CVIM: harmonisation du droit des contrats pour les sociétés confrontées à la mondialisation du marché" et "Contribution de la CNUDCI à la transparence en matière d'arbitrage entre investisseurs et États" (Kobe, Japon, 23 et 24 décembre 2016).

Comités nationaux de coordination

5. Le Centre régional a continué d'appuyer les comités nationaux de coordination de la CNUDCI pour l'Australie et l'Inde ainsi que le Forum mondial sur le droit privé établi au Japon. Les comités nationaux de coordination de la CNUDCI sont des initiatives privées qui ont pour objectif de diffuser les normes commerciales internationales et de coordonner les activités de promotion menées au niveau national, ce qui permet au Centre régional de consacrer plus de ressources à la diffusion des textes de la CNUDCI dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région. Au cours de la période considérée, le Centre régional a collaboré avec les comités nationaux de coordination dans le cadre des activités suivantes:

a) Deuxième séminaire annuel CNUDCI-Australie, organisé avec le Comité national de coordination pour l'Australie et axé sur les rapports existants entre les textes de la CNUDCI et d'autres instruments internationaux (Canberra, 20 mai 2016);

b) Conférence célébrant les 50 ans de la CNUDCI autour du thème "Des normes mondiales pour un commerce réglementé", organisée par la CNUDCI et le Comité national de coordination pour l'Inde, avec l'appui de la Cour permanente d'arbitrage (New Delhi, 28 et 29 novembre 2016);

c) Conférence régionale sur le cinquantième anniversaire de la CNUDCI, organisée par le Comité national de coordination pour l'Australie (Brisbane, Australie, 2 et 3 décembre 2016); et

d) Publication conjointe, par le Centre régional et le Forum mondial sur le droit privé, d'un ouvrage compilant en version bilingue anglais-japonais une sélection de textes récents de la CNUDCI et intitulé "Emerging Rules of International Commercial Law: Bilingual (English-Japanese) Selected UNCITRAL Texts" (février 2017).

Appui apporté à la participation de juges et de responsables gouvernementaux

6. Le Centre régional a contribué à ce que des responsables gouvernementaux, des responsables des services juridiques et des juges des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement puissent assister à diverses activités axées sur le renforcement des capacités. Grâce à cet appui:

a) Un juge du Timor-Leste et un délégué du Ministère de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao ont assisté au Forum d'Incheon sur le droit commercial (Incheon, République de Corée, 16-18 mai 2016);

b) Des délégués de Fidji, des Palaos et du Vanuatu ont assisté au deuxième séminaire CNUDCI-Pacifique Sud sur le thème "L'accès à la justice pour un meilleur commerce dans les petits États insulaires en développement du Pacifique" (Port Moresby, 20 et 21 septembre 2016);

c) Deux juges de la Cour suprême du Bangladesh ont assisté à la Master class internationale sur le règlement des différends (Beijing, 24 et 25 octobre 2016);

d) Un délégué du Bureau du Procureur général de Sri Lanka a assisté à la conférence sur le thème "La CVIM comme modèle pour l'harmonisation, la convergence et la réforme du droit" (Singapour, 6 et 7 janvier 2017);

e) Un juge du Népal et un autre du Cambodge ont assisté au douzième Colloque judiciaire multinational organisé par la CNUDCI, INSOL International et la Banque mondiale (Sydney, Australie, 18 et 19 mars 2017); et

f) Un délégué du Ministère de l'économie nationale du Kazakhstan a assisté à la Conférence internationale consacrée à la CVIM et à la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (Prague, 24 mars 2017).

Voie de communication entre les États

7. Le Centre régional a renforcé la fonction qu'il exerce, au nom du secrétariat de la CNUDCI, comme canal de communication entre les États de la région et la Commission en ce qui concerne les activités non législatives de cette dernière, en établissant des points de contact au sein des gouvernements de la région et en participant à des consultations régulières avec des représentants des Gouvernements des pays suivants: Australie, Bahreïn, Chine (y compris les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao), Émirats arabes unis, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan et Viet Nam.

Nouvelles formalités conventionnelles et incorporation de lois types dans le droit interne

8. L'état de l'adoption des textes de la CNUDCI est régulièrement actualisé et peut être consulté sur le site Web de cette dernière. Il fait également l'objet d'une compilation annuelle dans une note du Secrétariat intitulée "État des conventions et des lois types" (pour la cinquantième session de la Commission, voir A/CN.9/909).

9. Dans le cadre des échanges qu'il entretient avec les États, le Centre régional a suivi les progrès réalisés quant à l'adoption des textes de la CNUDCI énumérés ci-après, tout en aidant les États à y parvenir:

a) Dans le domaine du règlement des différends:

Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985), avec les amendements adoptés en 2006: une législation fondée sur la Loi type a été adoptée en Mongolie, en République de Corée et dans le Territoire de la capitale australienne (Australie);

Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (1985): une législation fondée sur la Loi type a été adoptée par le Turkménistan;

Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (2014) ("Règlement"): ont été conclus les accords ci-après, qui prévoient que l'arbitrage entre investisseurs et États soit régi par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, y compris le Règlement sur la transparence:

i. Traité bilatéral d'investissement entre les Émirats arabes unis et la Grèce, signé le 6 mai 2014;

ii. Traité bilatéral d'investissement entre l'Iran (République islamique d') et la Slovaquie, signé le 19 janvier 2016;

iii. Traité bilatéral d'investissement entre les Émirats arabes unis et le Mexique, signé le 19 janvier 2016;

iv. Traité bilatéral d'investissement entre l'Iran (République islamique d') et Singapour, signé le 29 janvier 2016;

v. Traité bilatéral d'investissement entre le Japon et l'Iran (République islamique d'), signé le 5 février 2016;

vi. Traité bilatéral d'investissement entre le Kirghizistan et l'Autriche, signé le 22 avril 2016;

vii. Traité bilatéral d'investissement entre la Mongolie et le Canada, signé le 8 septembre 2016;

viii. Accord visant à amender l'Accord de libre-échange entre Singapour et l'Australie, signé le 13 octobre 2016; et

ix. Accord sur la protection de l'investissement entre Hong Kong (Chine) et le Chili, signé le 18 novembre 2016.

b) Dans le domaine du commerce électronique:

Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique (1996): une législation fondée sur la Loi type a été adoptée à Fidji; et

c) Dans le domaine de l'insolvabilité:

Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (1997): une législation fondée sur la Loi type a été adoptée à Singapour.

Activités de coordination

10. Dans le prolongement de ses efforts systématiques de coordination et de coopération avec les institutions œuvrant à la réforme du droit commercial, le Centre régional, au cours de la période considérée, a donné forme et participé à des partenariats et des alliances à vocation régionale en matière de droit commercial international, y compris avec d'autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et notamment:

a) Initiative "Unis dans l'action": la CNUDCI a signé en tant qu'organisme non résident le Cadre de partenariat établi pour la période 2017-2021 entre la République démocratique populaire lao et l'ONU, pour lequel elle a été chargée, par l'intermédiaire du Centre régional, de contribuer à la Réalisation 7 ("Les institutions et politiques mises en place aux niveaux national et local appuient la prestation de

services de qualité répondant mieux aux besoins de la population") et à la Réalisation 8 ("La population bénéficie d'un meilleur accès à la justice et d'un plus grand respect de ses droits fondamentaux") (Vientiane, 7 septembre 2016); le Centre régional, qui est convenu de s'associer aux préparatifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2018-2022), a apporté des contributions à l'analyse de pays, à la définition des priorités stratégiques et à la rédaction du PNUAD (25 août 2016); le Centre régional travaille également, avec le Programme des Nations Unies pour le développement du Pacifique, à la préparation de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique 2018-2022 (Suva, 30 août 2016);

b) Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (voir A/CN.9/905, par. 27);

c) Banque mondiale: en rapport avec le douzième Colloque judiciaire multinational (Sydney, Australie, 17 et 18 mars 2017) (voir par. 6 e) ci-dessus et A/CN.9/905, par. 31 e));

d) Banque asiatique de développement (BAsD): le Centre régional a coorganisé le deuxième séminaire CNUDCI-Pacifique Sud sur le thème "L'accès à la justice pour un meilleur commerce dans les petits États insulaires en développement du Pacifique", avec l'appui de la BAsD (Port Moresby, 20 et 21 septembre 2016). Le 26 janvier 2017, la BAsD et la CNUDCI ont conclu un échange de lettres visant à réformer le droit de l'arbitrage dans le Pacifique Sud, avec comme axe principal l'adhésion à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York). Par l'intermédiaire du Centre régional, et en coordination avec la BAsD, la CNUDCI s'attachera à: a) aider les États à préparer et déposer les instruments d'adhésion à la Convention de New York; b) revoir la législation existante en matière d'arbitrage ou en rédiger une nouvelle, en se fondant sur la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international et en veillant à se conformer aux dispositions de la Convention de New York; et c) contribuer au renforcement des capacités en dispensant des programmes de formation sur mesure aux parties intéressées (représentants des pouvoirs publics et du système judiciaire, praticiens de l'arbitrage et universitaires);

e) Association de coopération économique Asie-Pacifique (voir A/CN.9/905, par. 16 à 19);

f) Initiative du Grand-Tumen (voir A/CN.9/905, par. 27 c));

g) Conférence de La Haye de droit international privé et son Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (voir par. 4 a) ci-dessus et A/CN.9/905, par. 41 c));

h) Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI): le Centre régional a continué de travailler en étroite coordination avec les bureaux de la CCI chargés des questions d'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des litiges en Asie du Nord et en Asie du Sud. Dans le cadre de cette collaboration, la CCI est devenue coorganisatrice de la Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges et de la Conférence de la CNUDCI sur les questions émergentes, tandis que le Centre régional a appuyé les activités de renforcement des capacités menées par la CCI dans la région; et

i) Forum des îles du Pacifique: le Centre régional a tenu une réunion d'information technique sur les activités et le mandat de la CNUDCI, et il a abordé la question d'une plus ample coordination avec le Forum des fonctionnaires de justice des îles du Pacifique et avec le Forum technique des rédacteurs de textes législatifs du Pacifique (Suva, 30 août 2016).

Amélioration de l'information, des connaissances et des statistiques

11. Pour atteindre son objectif consistant à améliorer l'information, les connaissances et les statistiques par le biais de réunions d'information, d'ateliers, de séminaires, de publications, des médias sociaux et des technologies de l'information et

de la communication, y compris dans les langues régionales, le Centre régional a mené les activités suivantes:

a) Compilation et publication, en coopération avec le Forum mondial sur le droit privé, d'une sélection de textes de la CNUDCI en japonais (une première pour certains textes) et en anglais, sous le titre "Emerging Rules of International Commercial Law: Bilingual (English-Japanese) Selected UNCITRAL Texts"; cette publication a été mise gratuitement à disposition en ligne et sous forme d'exemplaires papier destinés aux bibliothèques des facultés de droit japonaises;

b) Publication du premier rapport annuel de l'Observatoire de la transparence Asie-Pacifique (l'Observatoire) dans le domaine du règlement des litiges entre investisseurs et États, destiné à appuyer les activités du Registre sur la transparence. Le Centre régional et l'Institut de droit Asie-Pacifique de l'Université nationale de Séoul, avec l'appui du KCAB, ont établi un cadre de coopération prévoyant la mise en place de l'Observatoire pour contrôler la transparence des procédures de règlement des litiges entre investisseurs et États fondées sur des traités;

c) Ouverture de versions en langues régionales (japonais et coréen) du site Web du Centre régional; et

d) Tenue du Recueil d'Incheon sur le droit commercial. Cette publication annuelle en ligne, dont le titre rend hommage à la ville qui accueille le premier centre régional de la CNUDCI, rassemble des articles consacrés au droit commercial international qui sont sélectionnés sur la base d'un appel à communications ou présentés dans le cadre des manifestations du Centre régional; elle a pour objectif de stimuler l'intérêt pour la CNUDCI ainsi que les travaux de recherche et l'étude de ses textes. Tous les articles examinés en vue d'être publiés doivent avoir trait à la région Asie-Pacifique.

Communication

12. Pour élargir la portée de son mandat, tant au sein de la communauté d'accueil qu'auprès des milieux universitaires de la région, le Centre régional a poursuivi son programme national de communication et son programme régional d'enseignement afin d'assurer un dialogue régulier avec les organisations non gouvernementales, les acteurs politiques locaux et nationaux, d'autres organisations internationales, le milieu universitaire, les médias et le grand public sur divers aspects de son action, l'objectif étant de renforcer la coopération et l'aide communautaire, et de faire mieux connaître les activités de la CNUDCI:

a) Concernant le programme national de communication, le Centre régional a activement participé au partenariat consultatif des organisations internationales à Incheon et aux manifestations connexes organisées par la ville d'Incheon. Il a en outre ouvert ses portes aux visiteurs, notamment à des représentants du Conseil municipal d'Incheon, des étudiants locaux et des stagiaires du Ministère de la justice de la République de Corée. Plusieurs exposés ont été présentés à l'intention d'étudiants locaux sur la CNUDCI et ses travaux;

b) Le Centre régional a continué d'appuyer les concours d'arbitrage commercial international tenus dans la région, à savoir: le Concours international consacré aux modes alternatifs de règlement des litiges (Hong Kong, Chine, 8 et 9 juillet 2016); la session de préparation 2017 de Shanghai au Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (21-24 mars 2017); et la quatorzième édition du Concours VIS "Est" (Hong Kong, Chine, 26 mars-2 avril 2017); et

c) La participation du milieu universitaire a été encouragée par l'organisation de conférences dans un certain nombre d'universités, dont les suivantes: Institut de sciences politiques et de droit de Shanghai, Université Dankook, Université de commerce international et d'économie de Chine, Université de Macao, Université de sciences politiques de l'Est de la Chine, Université Gachon, Université Hitotsubashi,

Université nationale d'Incheon, Université nationale de droit de Delhi, Université nationale de Séoul, Université normale de Beijing et Université Renmin de Chine.

Ressources et financement

13. Le Centre régional dispose au sein de son personnel d'un administrateur, un assistant de programme, un assistant d'équipe et deux juristes. Au cours de la période considérée, il a accueilli 17 stagiaires. Le budget de projet de base permet le recrutement ponctuel d'experts et de consultants. Pour couvrir les dépenses relatives à son fonctionnement et à ses programmes, le Centre régional s'appuie sur la contribution financière annuelle de la ville d'Incheon au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI. Il bénéficie en outre des services de deux juristes détachés à titre gracieux par le Ministère de la justice de la République de Corée et par le Gouvernement de Hong Kong (Chine), pour une période qui a été prolongée.

14. En vertu de l'article 13.3 du mémorandum d'accord signé le 18 novembre 2011 entre l'ONU, le Ministère de la justice de la République de Corée et la ville d'Incheon, cette dernière a renouvelé pour une période de 5 ans (2017-2021) sa contribution financière au fonctionnement du Centre régional, dont elle a porté le montant annuel à 450 000 dollars des États-Unis.

15. Les nouvelles demandes d'assistance technique devraient accroître l'intérêt suscité par les textes de la CNUDCI dans la région. Cette évolution exigera une augmentation correspondante des ressources disponibles. Les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies, les organisations, les institutions et les personnes intéressées sont activement encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI et, s'il y a lieu, aux fins du financement de projets spéciaux, et à aider de toute autre manière le secrétariat de la CNUDCI à mener ses activités d'assistance et de coopération techniques. Pour pouvoir continuer à répondre aux attentes au niveau régional, des contributions supplémentaires seront requises de la part des États membres, ou des entités publiques et privées intéressées recommandées par des États membres.